

Paris, le 2 juin 2010

Projet d'augmentation des PV de stationnement :

Pour « 40 millions d'automobilistes »,
le comportement des parisiens ne doit pas être un prétexte
pour sanctionner le reste de la France !

Par Laurent Hecquet, Délégué général de l'association « 40 millions d'automobilistes » :

La proposition du député Gilles Carrez est inacceptable. Sous prétexte que les parisiens préféreraient payer une amende à 11 euros plutôt que de s'acquitter d'un ticket d'horodateur, les députés et le gouvernement voudraient sanctionner l'ensemble des Français !

Il faut garder une juste mesure pour sanctionner le stationnement. Certes, il y a ceux qui n'ont pas un comportement civique et qui délibérément ne s'acquittent pas de leur stationnement. Nous ne cautionnons absolument pas cette pratique et incitons tous les conducteurs à payer leur dû.

En revanche, il y a aussi ceux qui, par manque de temps ou de disponibilités vont tarder à remettre de l'argent et vont se faire sanctionner trop lourdement pour quelques minutes de dépassement. C'est un doublement du prix de l'amende qui ne peut pas être compris par les citoyens pour une faute involontaire et mineure. Cette incompréhension sera encore plus forte en province où le prix du stationnement est bien inférieur au centre de Paris.

Quant à l'argument, qui consiste à dire que cela va permettre de financer l'aménagement des centres urbains et que l'essentiel de cet argent est reversé au syndicat des transports en commun de la région parisienne, là encore l'argument de l'Île de France démontre que nos politiques n'ont de yeux que pour « Paris » et ne sont préoccupés que par « Paris ». Les députés de province, qui siègent au sein de ce comité auraient-ils oublié qu'ils représentent aussi leurs électeurs ?

De même, il convient de préciser que contrairement à ce qui est annoncé, une grande partie des recettes tombe en réalité dans les caisses de l'Etat qui empoche le produit des amendes majorées. On peut donc facilement comprendre pourquoi le gouvernement se dit très favorable à une telle mesure dans une période de « rigueur », où il faut absolument trouver de l'argent. Il est certain que les automobilistes sont toujours le bon repère en période de disette.

Pour répondre également au fait que le montant de l'amende n'a pas évolué depuis 20 ans, nous rappelons que cela est aussi le cas pour les autres amendes puisqu'un PV pour excès de vitesse minoré de 600 francs s'élève aujourd'hui à 90 € (soit 590 francs), l'amende normale de 900 francs à 135 € (885 francs). De même, un PV pour stationnement sur une place pour handicapé s'élève également à 135 € contre 900 francs auparavant.

Alors après l'augmentation des PV de stationnement, sera-t-il question d'augmenter aussi le prix de toutes les autres amendes ?

Enfin, Gilles Carrez semblant signifier que le montant de l'amende pour stationnement gênant de 35 € ne bougera pas, on se retrouve en réalité avec une différence très faible, entre une infraction plus grave et une infraction mineure, ce qui n'est pas de nature à améliorer la compréhension des choses pour le commun des mortels.

Nous insistons sur la nécessité dans les grands centres urbains de développer une politique cohérente du stationnement. Or, à titre d'exemple, les places de stationnement dans les parkings sous terrain manquent compte-tenu d'une politique « autophobe » qui consiste à ne plus autoriser les extensions. L'offre étant très souvent inférieure à la demande, les automobilistes sont confrontés à un prix trop dissuasif, ainsi qu'au manque de places.

Par conséquent, favoriser le développement des parkings sous terrain, et surtout à Paris, permettrait une meilleure gestion du stationnement en ville. C'est assurément le moyen le plus pratique pour ne pas avoir à se soucier de remettre de l'argent dans l'horodateur, à condition, bien sûr, que le prix soit respectueux du pouvoir d'achat des français.

De même, il conviendrait d'imaginer des systèmes plus pratiques pour s'acquitter de son prix de stationnement en surface...



A propos de « 40 millions d'automobilistes » : www.40millionsdautomobilistes.com
Créée fin 2005, « 40 millions d'automobilistes » est une association d'intérêt général régie par la loi de 1901, active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'«automobilité», facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, «40 millions d'automobilistes» rassemble, aujourd'hui, plus de 320.000 adhérents, fort du soutien de 24 automobile clubs français.

Contacts presse :

Virginie Belloir & Valérie Hackenheimer

Agence Florence Gillier Communication

Tél : 01 41 18 85 55 - Mail : virginieb@fgcom.fr; valerieh@fgcom.fr